

La résilience flavienne



1. Contexte

2. La résilience flavienne

3. Vision d'avenir



1. CONTEXTE

- SAINTE-FLAVIE
- GRANDES MARÉES 2010





- Porte d'entrée de la Gaspésie
- 13 kms de côte
- Une partie de la population vivant le long du fleuve Saint-Laurent

- MRC de La Mitis
- Près de 1 000 habitants



Dans l'Est du Québec

20 M \$ de dégâts

21 M \$ Versés à des propriétaires
et organismes par le MSP

500 propriétaires dédommagés



GRANDES MARÉES 2010



27 maisons détruites

15 maisons relocalisées

14 maisons conservées

Un recul moyen de - 4 mètres

À Sainte-Flavie

2. LA RÉSILIENCE FLAVIENNE ou la redéfinition d'un village

- DES PARTENAIRES
- UN PROJET
- DES OUTILS



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent
Québec

Sécurité publique
Québec

UQAR
Université du Québec
à Rimouski



LE CITOYEN

A partir de 2010...

2013-2022

CADRE POUR LA PRÉVENTION DE SINISTRES

Ministère de la Sécurité publique

Investissements en appréciation, en traitement et en communication pour les risques liés à différents sinistres dont l'érosion et la submersion côtières.



Partenariat entre la municipalité de Sainte-Flavie et le ministère de la Sécurité publique



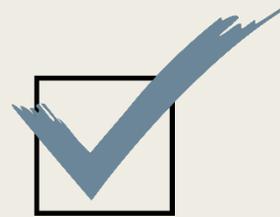
3 PHASES POUR COMPLÉTER LE PROCESSUS:

Réalisation de travaux
de construction
d'infrastructures d'accueil



RÉALISÉ

Mise en œuvre de mesures
permettant d'éliminer le risque
de sinistres associés
à l'érosion côtière



EN COURS

Mise en place d'un système
de protection globale
du cœur du village



À VENIR

Collaboration financière :
Ministère de la Sécurité Publique / Municipalité de
Sainte-Flavie



Entente de financement visant la réalisation de travaux de construction d'infrastructures d'accueil pour le déplacement ou la reconstruction de résidences principales menacées par l'érosion côtière.

- Construction d'un nouveau développement résidentiel comprenant neuf terrains.



- Création d'un poste de chargé(e) de projet dédié(e) à la problématique. (Le 1^{er} dans l'est du Québec)



Entente de financement visant la mise en œuvre de mesures permettant d'éliminer le risque de sinistres associés à l'érosion côtière menaçant des résidences principales.

- Aide financière offerte aux résidences les plus vulnérables du territoire;
- Près d'une trentaine de résidences ciblées;
- 3 possibilités pour les citoyens:
 - Allocation de départ
 - Déplacement préventif
 - Demeurer sur place
- Offre financière jusqu'à un maximum de **250 000 \$**;
- Acquisition des terrains et résidences par la Municipalité pour la somme de 1\$.





25 résidences vulnérables à l'érosion et submersion côtières se sont vues offrir le CPS.

16 propriétaires ont accepté l'offre du CPS.

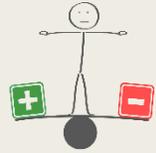
3 propriétaires ont choisi de rester dans leur résidence.

3 résidences ont été déclarées non admissibles au CPS selon les critères du MSP.



2^{ème} vague
Février 2021

Au 1^{er} février 2021, c'est **11 résidences qui ont été rétrocédées à la Municipalité.**
Et dans les semaines à venir, plusieurs propriétaires dont la résidence est vulnérable vont être contactés afin de se faire proposer le CPS.



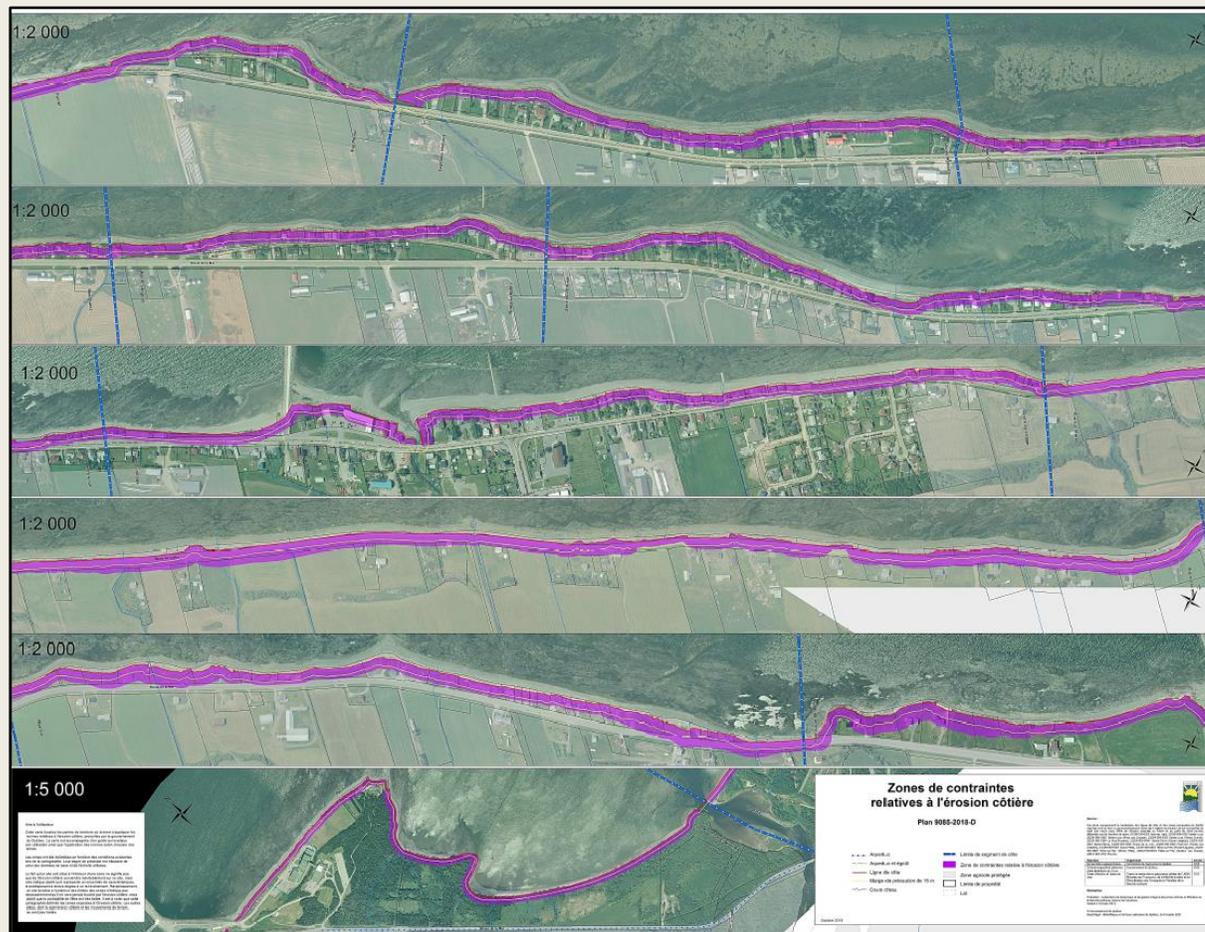
- Bonne collaboration entre les acteurs du projet tout au long du processus;
- Bonne réception des citoyens approchés;
- Importance d'avoir des agents sur le terrain;
- Implication de la Municipalité pour offrir le maximum de terrains sur le territoire.



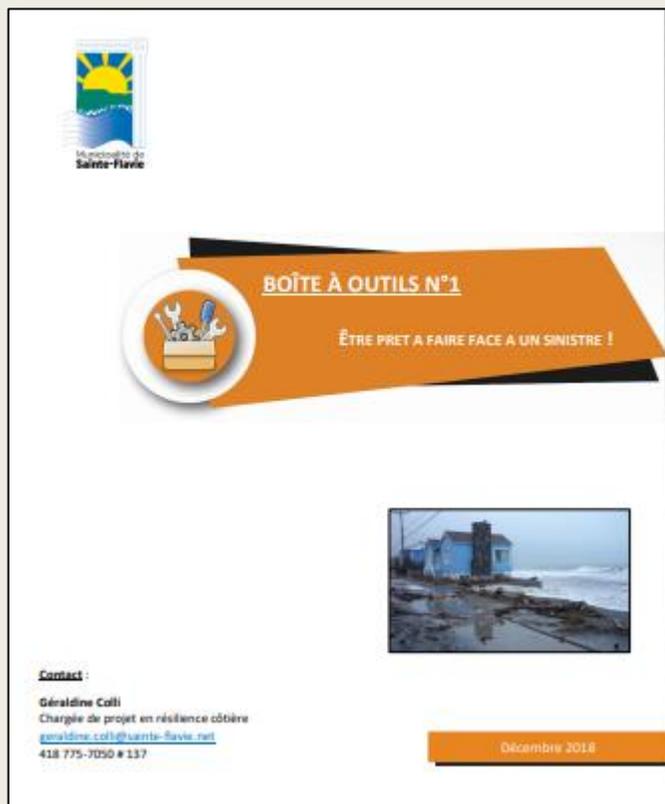
- Le choix du déplacement préventif devrait être allégé administrativement afin de ne pas orienter les citoyens, surtout les plus âgés, uniquement vers l'allocation de départ.

Zones de contraintes relatives à l'érosion côtière

Une réglementation



Des documents pour les citoyens



Une revalorisation des terrains



Mise en valeur de l'histoire de Sainte-Flavie 2010 -2019 Avant-après

- Exposition photos
- Sentier avec végétation du littoral
- Panneaux de sensibilisation

➔ Utilisation des terrains vacants de 2010.

➔ Création d'accès publics au fleuve

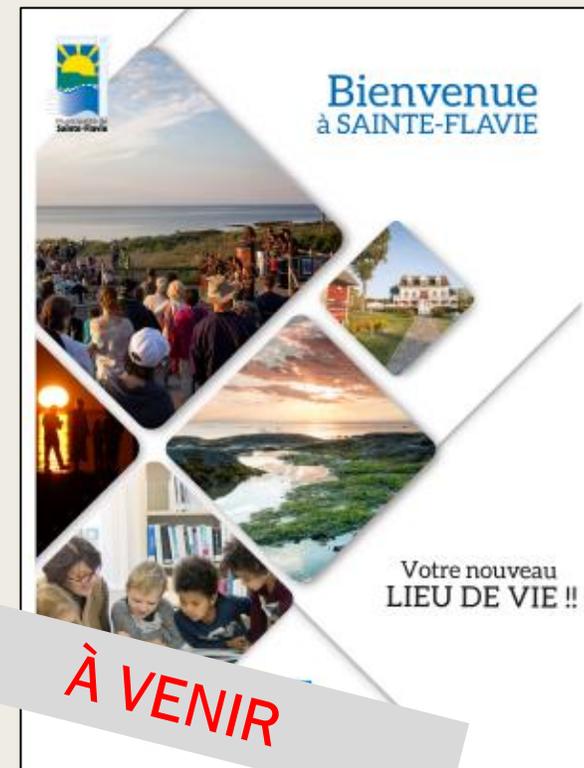
Une revalorisation des maisons

Développement d'un projet d'accès à la propriété:

- Mise aux enchères des résidences (argent de la vente reversé au MSP),
- Obligation de déplacer les résidences sur un terrain sécuritaire,
- En discussion avec le MSP pour application.

Objectifs

- Eviter une dévitalisation du village de Sainte-Flavie,
- Eviter la démolition de résidences et réduire l'impact environnemental que cela produit.



3. VISION D'AVENIR

- Des citoyens relocalisés sur des terrains sécuritaires;
- Développement du bord du fleuve pour un accès public;
- Nouvelle dévitalisation (2010 et 2019)
- Changement du visage de Sainte-Flavie.

